

## Le syndicat de la Vallée d'Avre se défend contre la Société des eaux de Paris

■ Les Eaux de Paris augmentent la quantité captée et interdisent aux communes tout ouvrage visant à effectuer des captages ou qui risquerait de polluer la nappe phréatique.

Le syndicat de la Vallée d'Avre qui se bat face à un « ennemi » qui ne cesse de lui imposer des ordres tout en l'ignorant, a tenu son assemblée générale vendredi soir à Verneuil-sur-Avre sous la présidence de Pascal Artéchéa en présence d'une belle assistance disposée à en découdre avec la ville de Paris et surtout la Société anonyme de gestion des eaux de la ville de Paris (SAGEP).

La situation de ce syndicat composé de trente-trois communes situées sur le parcours de l'Avre de sa source à Randonnai (Orne) à Montreuil où la rivière rejoint l'Eure, est effectivement de plus en plus difficile à gérer. Après l'annulation de l'enquête publique



A VERNEUIL-SUR-AVRE. Les délégués inquiets sur leur avenir face à la SAGEP.

pour faute technique (une commune, Pullay, ayant été oubliée), un nouveau courrier encore plus draconien que le premier a été adressé aux maires.

La SAGEP augmente la quantité des eaux captées et interdit aux communes tout

ouvrage visant à effectuer des captages ou qui risquerait de polluer la nappe phréatique. Un nouveau périmètre de protection a été unilatéralement appliqué, pour la source du Breuil notamment.

Des questions importantes, taux de nitrates trop important dans le secteur de Vert-en-Drouais, présence d'une ancienne décharge à l'Arche du Gazon qui pollue les nappes phréatiques sont soulevées mais la SAGEP garde le plus grand mutisme sur ces problèmes et l'ensemble de ceux qui existent sur les six cents hectares concernés. Et toujours en s'appuyant sur des lois datant de 1890.

Pour les responsables du syndicat, la situation est celle du pot de terre contre celle du pot de fer et le dossier bénéficie

d'un flou artistique. Il est donc envisagé de se déplacer sur ce terrain en confiant ce dossier à un juriste pour qu'il se penche et examine les recours des communes.

Outre cette angoissante question qui préoccupe syndicat et particuliers, l'assemblée a adopté le compte administratif qui révèle un excédent de fonctionnement de 89.081 € et un excédent d'investissement de 93.410 €.

Quant au budget 2006, il s'équilibre en fonctionnement à 161.706 € et en investissement à 196.185 €.

Quant au poste de l'animatrice du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux, Eléna Puppini, il a été pérennisé en attendant que cet agent obtienne son diplôme d'ingénieur.



Eléna Puppini a vu son poste sauvegardé par l'assemblée.